**PROPRIETAIRE, Pourquoi dire non aux éoliennes?**

**Questions N° 1 : de VDP 56**

**Pourquoi immobilisez-vous par un contrat de servitude (promesse de bail EMPHYTEOTIQUE) une surface aussi importante de votre exploitation (10 ha ou plus) pendant au moins 10 ans par une promesse de bail emphytéotique synallagmatique avant l’acte authentique(plus 20 ans mini) qui vous empêchera tout développement de votre exploitation ainsi que pour les riverains?**

**Pourquoi validez-vous la promesse de bail emphytéotique chez le notaire pour une surface d’environ 2500 m2 pour un loyer de 5 à 10 KE.**

**Expliquez nous, pourquoi le porteur de projet donne généreusement un loyer annuel aussi élevé et ce pendant au moins 20 ans voir plus, alors que l’acquisition du terrain sur une surface de 2500 m2 vaut à peine le ¼ du loyer annuel ?**

**Sachez que le loyer ne commence a être versé qu’à partir de la première injonction d’électricité dans le réseau ERDF !**

**Tout particulier qui construit sa maison commence par l’acquisition du terrain, pourquoi pas les porteurs de projet EOLIEN ? Cherchez l’erreur ?**

**Comment se fait il que c’est le locataire (porteur de projet qui fait le bail et qu’à son avantage. Bizarre ??**

**Habituellement, c’est le Bailleur qui fait le bail à son locataire !!**

**Le démantèlement restera-t-il à la charge du propriétaire ? De la collectivité ?**

**La provision d’argent pour le démantèlement sera sur quel compte ? Le vôtre ou celui du porteur de projet ?**

 **Sachez que vos voisins seront moins conciliants avec vous et vous allez Créer dans votre commune un climat malsain.**

ATTENTION avant de signer, REFLECHISSEZ :

**EST-IL LOGIQUE DE S'ENGAGER A LA PLACE DE NOS HERITIERS NES ou à NAITRE?**

**Installer une éolienne ce n’est pas planter un arbre**

**N’inversons pas les rôles,**

**C’est VOUS le propriétaire qui faite le bail et non le locataire (porteur de projet)**

**En aucun cas, le loyer ne tient compte du démantèlement et de la dépollution!**

**DANS LE DOUTE, ON NE SIGNE PAS DE PROMESSE DE BAIL**

**Pour ceux qui ne sont pas encore convaincus, voici 28 inconvénients majeurs et avérés des éoliennes qui démontrent qu'il faut dire NON AUX EOLIENNES.**

1) LEUR RENDEMENT EST ALEATOIRE.
Elles utilisent le vent:
-qui est 800 fois moins dense que l’eau.
-qui n’est pas permanent. Il est parfois présent, parfois absent.
-qui a des intensités variables. Il est parfois très fort, parfois fort, parfois moyen, parfois faible, parfois très faible.
Elles ne peuvent ETRE PILOTEES, comme les alternateurs des centrales nucléaires, hydrauliques, au fioul, au charbon, au gaz,qui peuvent être TELECOMMANDES, MIS EN SERVICE, ARRETES, en fonction des besoins en électricité des français.

2) ELLES SONT NON RENTABLES CAR SUBVENTIONNEES, par les factures d’électricité des français, par la taxe CSPE (Contribution aux charges de service public de l'électricité), et les augmentations du prix du KW.
En 2012, elles vont coûter aux français la somme de 494,9 MILLIONS d'Euros. En effet, après à la loi 2000-108, et l’arrêté du 17/11/2008, EdF a l’obligation d’acheter en 2012 chaque 1000Kw produits par les éoliennes, environ 90 euros (Les prix d’achat de l’électricité éolienne sont variables, actualisés « en fonction d’un indice des coûts horaires du travail, et d’un indice des prix à la production »). Depuis le 1° janvier 2012, EdF vend l’électricité qu’elle produit ou achète, 42 euros les 1000 KW, aux distributeurs. Elle doit donc prélever dans les factures d’électricité, 48 euros (90-42) pour chaque 1000 KW éoliens qu’elle a dû acheter aux propriétaires d’éoliennes, pour éponger ses pertes.

3) ELLES OBLIGENT RTE (Réseau de Transport d'Electricité), chargée du transport de l’électricité, A MODIFIER SES LIGNES HAUTE TENSION, en «BIDIRECTIONNEL». Les lignes Haute Tension étaient prévues pour acheminer l’électricité depuis les centrales jusqu’aux consommateurs. Là où sont implantées des éoliennes, ces mêmes lignes doivent aussi acheminer l’électricité produite par les éoliennes jusqu’aux consommateurs. Ces nouveaux câbles et ces travaux sont payés par les français.

4) ELLES OBLIGENT RTE A METTRE EN PLACE DE NOUVEAUX TRANSFORMATEURS, entre «les Postes de livraison» des zones de développement éolien et les lignes Haute Tension (225 000 volts).Ces nouveaux transformateurs sont payés par les français.

5) ELLES OBLIGENT RTE A METTRE EN PLACE DE NOUVEAUX EQUIPEMENTS ELECTRONIQUES DE CONTRÔLE de charges des réseaux,qui sont indispensables à cause de l’intermittence et des variations de volume de la production des éoliennes. Ces appareils sont payés par les français.

6) ELLES OBLIGENT RTE A METTRE EN PLACE DES SUPER TRANSFOMATEURS d’une superficie horizontale de 6 à 9 hectares, à proximité des lignes TRES HAUTE TENSION. Ces transformateurs sont payés par les français.

7) ELLES MODIFIENT LES PAYSAGES NATURELS. ELLES SONT «DE L’INDUSTRIEL EN MILIEU NATUREL». Elles mesuraient en 2003, 35 mètres. Selon le Syndicat des Energies Renouvelables, elles mesurent à présent 95 mètres. Leur hauteur n’est plus proportionnée à la végétation existante. Leur hauteur est double de celle des pylônes des lignes THT, qui mesurent jusqu'à 45 mètres…Elles sont plus hautes que la cheminée de l'UCDV qui mesure 54 mètres.

8) ELLES SACCAGENT LES LONGS ET GROS EFFORTS ACCOMPLIS POUR LA SAUVEGARGE DES MILIEUX NATURELS ET DE LA BIODIVERSITE, à proximité des villages et des villes, en montagne, sur le littoral, dans les parcs naturels régionaux, dans les ZNIEFF (Zones Naturelles d’intérêts Ecologiques, Faunistiques et Floristiques), dans les ZPS (Zones de Protection Spéciales), dans les ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux)…

9) ELLES NE SUPPRIMENT PAS LA POLLUTION CAUSEE PAR LES CENTRALES THERMIQUES qui produisent de l’électricité. Elles ne sont pas accouplées à des centrales thermiques. Elles ne produisent pas à la place des centrales thermiques. Pendant ces 12 dernières années, elles n’ont pas permis la diminution du nombre des centrales thermiques. Huit nouvelles centrales au gaz ont été construites depuis 2005. Huit centrales thermiques au gaz sont en projet. Il n’y a pas de concertations entre les propriétaires d’éoliennes et les propriétaires des centrales au charbon, au fioul, au gaz. Les 3250 éoliennes installées ne jouent pas leur rôle environnemental fondamental de réduction de l’effet de serre, dû à la pollution causée par les centrales thermiques.
eoliennes-non-2.jpg 10) LE TRANSPORT DES EOLIENNES GEANTES, ET DE LEURS PALES DE 45 METRES OU DAVANTAGE, SUR DES VEHICULES HORS NORMES, ET SPECIAUX, NECESSITE L’ELARGISSEMENT DE PLUSIEURS KILOMETRES DE ROUTES EXISTANTES ET DE LEURS VIRAGES.

11) CHAQUE EOLIENNE EXIGE LA CREATION D’UNE PISTE D’ACCES ET D’UNE AIRE PLANE, pour sa construction au moyen d’énormes engins de levage, et pour sa maintenance, qui est assurée par des équipes spécialisés, disposant d’un véhicule-atelier…Ces nombreuses pistes nouvelles et obligatoires de plusieurs kilomètres nécessitent souvent des abattages d’arbres, des défrichements, des destructions, des empierrements, relatés dans les études d’impacts.

12) LES FONDATIONS DE CHAQUE EOLIENNE SONT IMPORTANTES A CAUSE DE LEUR GRANDE HAUTEUR.
Elles mesurent environ 450 m3.Chaque Zone de Développement Eolien doit avoir un minimum de 5 éoliennes. Une ZDE de 5 éoliennes nécessite environ 2250 m3 de béton armé.

13) L’ENFOUISSEMENT DES CABLES TRANSPORTANT LA PRODUCTION D’ELECTRICITE NECESSITE L’EXECUTION DE TRANCHEES DE PLUSIEURS KILOMETRES DE LONGUEUR. L’espace entre les éoliennes mesure environ 200 mètres. Les éoliennes sont reliées à un POSTE DE LIVRAISON, lequel est relié à un TRANSFORMATEUR situé à proximité de la ligne haute Tension.

14) CHAQUE EOLIENNE CAUSE DES POLLUTIONS.
Une éolienne est faite d’environ 200 tonnes de plaques d’acier qui a dû être fondu dans des hauts fourneaux, puis ensuite laminé, après chauffage. Les fondations d’une éolienne de 450 m3 nécessitent au minimum 300 tonnes de ciment qui ont dû être fabriqués dans des fours à ciment polluants. Le transport, l’implantation des éoliennes nécessitent l’utilisation de gros engins fonctionnant au fioul, pendant des centaines d’heures…La fabrication des bobinages des aérogénérateurs, des câbles électriques, des redresseurs, des transformateurs et les remplacements des lignes haute tension … nécessitent des alliages de cuivre. Cette fabrication génère des pollutions.

15) CHAQUE EOLIENNE GENERE DES BRUITS.
Ces bruits ont pour origine le MULTIPLICATEUR en activité,situé en hauteur, et les DESEQUILIBRAGES des pales qui peuvent venir de l’humidité de l’atmosphère, de dépôts de givres, ou de glaces…ou avoir d’autres origines… Et ces bruits sont grandissants en fonction du nombre d’éoliennes en activité. En outre, ces bruits sont spécifiques et mesurables et avérés puisqu'aucune éolienne ne peut être implantée à moins de 500 mètres d’une habitation. Mais cette distance est insuffisante selon l’Académie de médecine, qui préconise 1500 mètres.

16) CHAQUE EOLIENNE PRODUIT DES VIBRATIONS.
Toute machine tournante engendre des vibrations, et ses vibrations se transmettent au fondations, puis au sol… Aucun amortisseur de vibrations n’est présent, au pieds des éoliennes. Ces vibrations sont bien réelles, et s’ajoutent à la nuisance des bruits.

17) LEUR DEMANTELEMENT APRES LES 15 ANNEES DE SUBVENTIONS SUSCITE DES INQUIETUDES chez les propriétaires des terrains.
Théoriquement, les éoliennes doivent être démontées, et les terrains remis dans l’état qui était celui avant les implantations d’éoliennes, par les propriétaires des éoliennes. Mais, il arrive que les éoliennes implantées changent de propriétaire. Si le propriétaire des éoliennes ne remplit pas ses engagements, c’est au propriétaire du terrain que reviendra le démantèlement des éoliennes et la remise en état du terrain. Les revenus des locations des terrains ne suffiront pas à payer de tels travaux Il n‘existe pas de contraintes juridiques obligeant les propriétaires d‘éoliennes et leurs successeurs à alimenter un compte bloqué jusqu’à leur démantèlement.

18) LES EOLIENNES SONT DANGEREUSES.
Il est arrivé que des éoliennes soient couchées par le vent, ou soient frappées par la foudre ou prennent feu,et que des pales des éoliennes se détachent, ou soient arrachés par le vent, et que des blocs de glace soient projetées par les pales en mouvement. Elles produisent de l’électricité, en 690 volts, convertis une première fois en 20.000 volts. Elles sont soumises aux règlementations des ICPE (Installations classées pour la Protection de l'Environnement).

19) LES EOLIENNES SONT DES OBSTACLES GENANT L’INTERVENTION DES CANADAIRS en cas d’incendies, au sol…
eoliennes non
20) ELLES PRESENTENT UN RISQUE DE POLLUTION DES NAPPES SOUTERRAINES, par les eaux de pluie ruisselant le long des mats peints mesurant 95 mètres et le long des pales en résines toxiques de près de 45 mètres, et le long des fondations faites de ciment et fer à béton…Ce risque peut être cause de refus de permis d’implantation, dans les villages qui sont alimentés en eau potable à partir de sources, ou des nappes souterraines captées par forages.

21) ELLES SONT IMPORTEES, et participent donc au déficit commercial de la France. Certains fabricants étrangers d’éoliennes envisagent de fabriquer des éléments du mat en France, mais ils devront être transportes du lieu de fabrication jusqu’à la ZDE. Et les éléments du mat ne sont pas les éléments les plus coûteux, d’une éolienne.

2) ELLES NE CREENT PAS DE NOUVEAUX ENPLOIS LOCAUX PERMANENTS. Elles donnent un travail temporaire aux bureaux d’études, pour ce qui concerne les localisations des ZDE. L’entretien des éoliennes est assurée par des équipes tournantes spécialisées…multi départementales.

23) ELLES SONT RECONNUES DANGEREUSES POUR LES OISEAUX.
Les éoliennes alignées sur les crêtes constituent des barrières fatales…

24) DANS LES VILLAGES OU ELLES SONT PROCHES ET AUSSI DANS LES VILLAGES LIMITROPHES OU ELLES SONT VISIBLES, ELLES ENTRAINENT DES DEVALUATIONS DU FONCIER ET DE L’IMMOBILIER.

25) ELLES DECHIRENT LE TISSU SOCIAL DANS LES VILLAGES entre ceux qui sont favorables aux éoliennes « par principe », et ceux qui sont opposés aux éoliennes parce qu’ils sont « conscients » de leurs multiples nuisances. ELLES CREENT DES TENSIONS entre ceux qui tirent profits des éoliennes (locataires de terrains, communes, propriétaires) et ceux qui en subissent les conséquences financières et autres…ELLES IMPACTENT LA QUALITE DE VIE DES RIVERAINS.

26) LEURS FLASHS PUISSANTS, A INTERVALLE REGULIER, TOUTES LES NUITS, GENENT LES PERSONNES QUI HABITENT A PROXIMITE.

27) LEURS NUISANCES FONT FUIR LES TOURISTES VENUS DANS LES CAMPINGS, GITES RURAUX…

28) ELLES PERTURBENT LES RECEPTIONS DES RADARS ET TELEVISIONS, avec antenne rateau.

Ce sont pour toutes ces raisons que nous ne souhaitons pas d'éoliennes dans notre village,